

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 13 JANVIER 2017**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente,**
- 2 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),**
- 3 - Nouveau régime indemnitaire adjoint du patrimoine (RIFSEEP),**
- 4 - Salle des loisirs : tarifs de locations,**
- 5 - Convention d'objectifs et de moyens activités « famille »,**
- 6 - Communauté de communes,**
  - Adhésion des Communes du Grand-Lucé et de Saint-Vincent du Lorouër,
  - Compte-rendu du conseil communautaire.
- 7 - Comptes rendus et propositions de délibérations des commissions,**
  - Finances,
  - Voirie, travaux, bâtiments,
  - Environnement, cimetière,
  - Affaires scolaires, culture,
  - Économies d'énergies,
  - Communication,
  - Fêtes et cérémonies,
- 8 - Informations et questions diverses.**

Tableau pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et législatives 11 et 18 juin 2017.

## SEANCE DU 03 FEVRIER 2017

Le treize janvier deux-mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

**Étaient présents** : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h50), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Isabelle GUILLOT, Lucie HERTEREAU (arrivée à 20h15), Laurent HUREAU, Dominique GRASSIN, Géraldine LALANNE, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS, et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient excusés** : madame et messieurs Jean-Luc LAMENDIN (pouvoir à monsieur Alain BRIONNE), Yves NIVAULT (pouvoir à madame Géraldine LALANNE) et Sandra VELOT (pouvoir à monsieur Laurent TAUPIN).

**Étaient absents** : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

**Secrétaire de séance** : est nommé secrétaire de séance madame Élisabeth FOLLENFANT ; il lui est adjoind un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte avec 12 membres présents, 15 votants.

### 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2017.

### 2 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*Monsieur le Maire expose ce qui suit et présente madame Julie GANACHAUD du cabinet Architour :*

Deuxième étape de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après celle du diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document qui traduit le projet d'urbanisme de la Commune pour les 10 à 15 années à venir.

Il définit ainsi les orientations générales d'aménagement, d'équipements, d'habitat, d'environnement, de déplacement ou encore d'économie. La stratégie d'aménagement et de développement durable établie dans ce document est l'élément clé de l'élaboration du PLU.

*Arrivée de madame Lucie HERTEREAU à 20h15.*

*Monsieur le Maire passe la parole à madame Julie GANACHAUD qui présente le document annexé au présent compte-rendu.*

Madame GANACHAUD présente les orientations générales du PADD, et notamment :

- Les objectifs en matière de préservation de l'environnement, des paysages, du patrimoine et du cadre de vie
- Les orientations en matière de développement économique, touristique, agricole, artisanal et commercial
- La politique de l'habitat engagée et les projections démographiques
- Les orientations en matière d'aménagement du bourg et d'équipement, les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace.

Suite à cette présentation, les conseillers municipaux engagent un débat sur les orientations générales du document.

*Arrivée de madame Jeanine BEATRIX à 20h50.*

Lister ici les principales interventions.

- Madame Véronique BOTTRAS, conseillère municipale, demande si l'approbation du PADD déterminera les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et zones NATURA 2000.  
Madame Julie GANACHAUD lui répond que ces zones sont déterminées par l'État  
Madame Véronique BOTTRAS soulève également la question de savoir s'il n'y aurait pas de paradoxe entre le projet éolien qui a été envisagé et l'objectif de préservation des zones forestières.  
Monsieur le Maire lui répond que le projet éolien a été refusé par le conseil municipal et que l'objectif de protection des bois résulte du travail de la commission PLU.
- Madame Géraldine LALANNE, conseillère municipale, demande si le seul outil communal pour atteindre les objectifs fixés par le PLU est le zonage.  
Madame Julie GANACHAUD lui confirme que c'est le cas.

Monsieur le Maire clôt le débat sur les orientations générales du PADD à 21 heures 20 minutes.

### 3 - Nouveau régime indemnitaire adjoint du patrimoine (RIFSEEP)

*Monsieur le Maire expose ce qui suit :*

Par délibération 2016-023 en date du 4 mars 2016, le conseil municipal a mis en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Compte tenu de la parution de l'arrêté en date du 30/12/2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création du RIFSEEP, ce régime indemnitaire est applicable aux adjoints territoriaux du patrimoine au 01/01/2017 sous réserve d'une délibération de la collectivité et après avis du comité technique compétent.

Il est donc proposé de compléter l'article 3 de la délibération 2016-023 « La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima » comme suit :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé
Groupe 1	Bibliothécaire encadrant des bénévoles et/ou des fonctionnaires, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications...	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil...	10 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter le complément à la délibération 2016-023 comme exposé ci-dessus,
- de saisir pour avis le Comité Technique.

#### 4 - Salle des loisirs : tarifs de locations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle G. Chevereau est désormais louée à des professionnels de santé rendant sa location aux particuliers impossible.

Cependant, des travaux d'agrandissement de la cuisine ont été effectués salle des loisirs.

Monsieur le Maire propose donc que la grande salle de la salle des loisirs soit proposée à la location et demande qu'en soit fixé le montant.

Pour mémoire les tarifs de location de la salle G. Chevereau étaient les suivants :

Location salle Gaston Chevereau aux Saint Martiens pour un vin d'honneur ou une réunion	60.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux Saint Martiens pour un repas du soir ou une soirée	110.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux Saint Martiens pour la journée (midi et soir)	160.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux Saint Martiens pour le week-end (repas midi et/ou soir et lendemain)	220.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux personnes extérieures pour un vin d'honneur ou une réunion	80.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux personnes extérieures pour un repas du soir ou une soirée	155.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux personnes extérieures pour la journée (midi et soir)	230.00 € Connexion internet
Location salle Gaston Chevereau aux personnes extérieures pour un week-end (repas midi et/ou soir et lendemain)	320.00 € Connexion internet
Chèque de caution pour la location de la salle Gaston Chevereau	200 €

Étant donné que la grande salle de la salle des loisirs est plus grande et régulièrement mise à disposition des associations communales il est proposé les tarifs suivants :

Location salle des Loisirs	
Caution salle	910.00€
Caution ménage (forfait)	90.00 €
<b>Location grande salle ( avec cuisine, vaisselle et sanitaires)</b>	
1 vin d'honneur (location de 6 heures)	90.00 €
Forfait week-end	250.00€
<u>Tarifs majorés de 50 % pour les extérieurs.</u>	
Tarifs casse vaisselle	
Assiettes creuses blanches	2,09 €
Assiettes plates blanches	2,01 €
Assiettes dessert blanches	1,70 €
Bols blancs	1,11 €
Tasses à café porcelaine blanche	1,71 €
Verres Normandie 16.50 cl	1,76 €

Verres Scotland 22 cl	0,68 €
Flûtes 15 cl	1,79 €
Pichets à eau	1,79 €
Couteaux de table inox	0,56 €
Cuillères à soupe inox	0,91 €
Fourchettes inox unies	0,91 €
Cuillères à café inox	0,38 €
Plat à rôtir alu. 600 x 400 (four)	64,03 €
Bacs blancs (petit et grand)	53,36 €
Ramasse couverts	5,57 €
Planche à découper Poly. bleu	38,11 €
Corbeilles inox	3,94 €
Légumiers inox	7,44 €
Salières - poivrières <u>VIDES</u>	0,63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2017 de location de la salle des loisirs comme exposés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose que soit également établi le règlement de location de ladite salle ainsi que le contrat et soumet au vote les deux documents ci-joints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement et le contrat de location ci-joints.

## **5 - Convention d'objectifs et de moyens activités « famille »**

*Monsieur le Maire expose ce qui suit :*

Par délibération n°2016-024 en date du 4 mars 2016, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens activités « familles » avec le centre F. Rabelais pour l'année 2016.

Cette convention est arrivée à échéance le 31/12/2016, aussi, il est aujourd'hui demandé au conseil municipal de se positionner quant au renouvellement pour un an de ladite convention par avenant.

*Monsieur le Maire passe la parole à madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjointe :*

Pour rappel, cette convention a pour objectif la mise en œuvre par le Centre social F. Rabelais un programme d'actions dans le domaine de la famille :

- améliorer la vie quotidienne des familles et prendre en compte leurs besoins,
- développer les actions individuelles et collectives contribuant à l'épanouissement des familles,
- faciliter la mise en réseaux des différents partenaires de l'action sociale sur le territoire.

Dans ce cadre, la Commune a contribué financièrement à hauteur de 2 713 € en 2016.

Pour l'année 2017 il est demandé une contribution de 2 866 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désapprouve le renouvellement de cette convention pour l'année 2017,
- n'autorise pas M. le Maire à signer l'avenant à ladite convention,
- autorise M. le Maire à négocier le montant de la contribution demandée.

#### **6a - Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau : adhésion des Communes du Grand-Lucé et de Saint-Vincent du Lorouër**

Par délibération 2016-089 en date du 7 octobre 2016, le conseil municipal s'est abstenu sur l'adhésion de la commune du Grand-Lucé à la communauté des communes du Sud-Est du Pays Manceau.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 24 janvier 2017, l'assemblée a approuvé les demandes d'adhésion des Communes du Grand-Lucé et de Saint-Vincent du Lorouër à la Communauté de communes.

*Aucune analyse n'a été effectuée quant aux conséquences de ces adhésions, notamment financières.*

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer sur ces demandes dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire.

A défaut de délibération, dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/12/1993 portant création de la communauté des communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Vu les statuts de la communauté des communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par deux (2) voix contre, une (1) voix pour et quatorze (14) abstentions, s'abstient sur l'adhésion des communes du Grand-Lucé et de Saint-Vincent du Lorouër à la communauté des communes du Sud-Est du Pays Manceau.

#### **6b - Compte-rendu du conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait part de la tenue de la réunion du dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 24 janvier 2017 et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Environnement :
  - Contrat tripartite de recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages.
- Avenants aux contrats de reprise des matériaux.
- Équipements sportifs :
  - Approbation du règlement intérieur.
  - Avenant à la convention conclue avec le collège Jacques Peletier (Changé) pour l'utilisation des équipements sportifs.
  - Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs avec la Région des Pays de la Loire et le lycée d'enseignement agricole de Brette-les-Pins.
- École de musique :
  - Tarifs du camp musique 2017.
  - Demande de licence d'entrepreneur du spectacle.
- Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- Demande d'adhésion des Communes du Grand-Lucé et de Saint-Vincent du Lorouër.
- Informations.

## 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

### **Finances**

Madame Isabelle GUILLOT, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire expose ce qui suit :

Lors de la commission finances du 23 janvier 2017 la section de fonctionnement du budget principal a été élaborée en prenant en compte la baisse des dotations et le transfert de la compétence chemins ruraux. La prochaine commission finances aura lieu le 20 février 2017 à 18h à la Mairie et l'ordre du jour sera la section d'investissement du budget général.

### **Voirie, travaux, bâtiments**

Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe ses pairs des points suivants :

- Salle des loisirs : l'aménagement de la cuisine sera achevé au milieu de la semaine prochaine. Il est prévu du ménage à la suite de ces travaux.
- Rue Nationale : les travaux sont arrivés jusqu'à la pharmacie. Courant de la semaine prochaine, la fin de la rue (de la Mairie à la boulangerie) sera commencée. Il reste environ quinze (15) jours de travaux.
- Espaces verts : taille des arbres.
- La prochaine commission voirie, travaux, bâtiments aura lieu le lundi 13 février 2017 à 18h.

### Proposition d'achat du restaurant en liquidation Le Blavet

Monsieur le Maire indique que la commune a été informée de la vente infructueuse du Blavet par le liquidateur en charge.

Le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur une offre d'achat du restaurant Le Blavet situé 8, rue Jules Lambert 72220 SAINT-MARS-D'OUTILLE.

Monsieur le Maire signale qu'à défaut d'offre d'achat, cet établissement risque d'être vendu aux enchères et de perdre sa destination de commerce et service de proximité.

L'acquisition de ce bien permettrait à la Commune de favoriser l'installation d'un professionnel soit en lui louant soit à travers une location-acquisition.

Elle permet également le retour sur la Commune d'un café-restaurant.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette offre, sachant que le liquidateur avait mis en vente ce bien (immeuble, matériel professionnel et licence IV) à 145 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce que monsieur le Maire négocie avec le liquidateur du Blavet afin qu'au prochain conseil soit présentée une simulation financière comprenant l'emprunt qui permettrait de faire une offre d'achat et les loyers qui seraient pratiqués.

### **Environnement, jumelage et cimetière**

Comité de Jumelage et d'Échanges de la Communauté Européenne du Canton d'Ecommoy et des Communes adhérentes : monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion de Bureau du 23 janvier 2017 (joint en annexe).

### **Affaires scolaires et culturelles**

Monsieur Laurent HUREAU, troisième adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Le 4 février 2017 : réunion des animateurs des Temps d'Activités Périscolaires.
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) sera invité à participer au prochain conseil d'école.

### **Économies d'énergies**

Monsieur Nordine VALLAS, conseiller municipal, informe le conseil de sa participation à la réunion TAP.

### Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, souhaite que la Commune communique sur la qualité de l'eau potable.

### Fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, informe le conseil municipal que le prochain événement sera le Carnaval au mois de mars.

### 8 - Informations et questions diverses

- Radar pédagogique : les données collectées route d'Ecommoy font apparaître 42% de véhicules en excès de vitesse.
- Bercé Forêt d'Exception : signature du contrat lundi 6 février 2017.
- Aménagement du bourg : monsieur le Maire présente les retours d'expériences sur les ateliers participatifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce que cet atelier ait lieu et que les commerçants y participent.

### Permanences pour les élections présidentielles

23/04/17

8h->10h30	10h30->13h	13h->15h30	15h30->18h
Jean-Luc LAMENDIN	Cécile CHAUVEAU	Alain BRIONNE	Jeanine BEATRIX
Nordine VALLAS	Laurent HUREAU	Élisabeth FOLLENFANT	Véronique BOTTRAS
Olivier VERITE	Sandra VELOT	Yves NIVAULT	Laurent TAUPIN

07/05/17

8h->10h30	10h30->13h	13h->15h30	15h30->18h
Dominique GRASSIN		Alain BRIONNE	Cécile CHAUVEAU
Lucie HERTEREAU	Laurent TAUPIN	Élisabeth FOLLENFANT	Isabelle GUILLOT
Nordine VALLAS	Sandra VELOT	Yves NIVAULT	Géraldine LALANNE

Le Conseil Municipal se réunira le 3 mars 2017 à 20h et le 31 mars 2017 à 20h (vote du budget)

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 23h25.

La Secrétaire,

E. FOLLENFANT

